
Alfonso MARINI (éd.), *Il processo di canonizzazione di Celestino V*

Didier Lett



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5530>

DOI : 10.4000/ccm.5530

ISSN : 2119-1026

Éditeur

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 506-508

ISBN : 978-2-490783-02-1

ISSN : 0007-9731

Référence électronique

Didier Lett, « Alfonso MARINI (éd.), *Il processo di canonizzazione di Celestino V* », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 240 bis | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 21 février 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5530> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccm.5530>



La revue *Cahiers de civilisation médiévale* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Alfonso MARINI (éd.), *Il processo di canonizzazione di Celestino V*, 2, Sismel, Edizioni del Galluzzo (*Corpus coelestinianum*, 1/2), 2016.

Le *Corpus Coelestinianum* est une vaste entreprise menée par la Sismel (*Società Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino*) dont le but est de publier et de traduire en italien toute la documentation écrite et iconographique concernant Pietro de Morrone, pape sous le nom de Célestin V du 5 juillet au 13 décembre 1294 et unique pontife à avoir été sanctifié à la suite d'un procès de canonisation. Deux volumes sont désormais parus, tous les deux rassemblant la documentation relative au procès de canonisation. Le premier volume a été publié en 2015 : *Il processo di canonizzazione di Celestino V* (1, A. BARTOLOMEI ROMAGNOLI et A. MARINI [éd.], Sismel, Edizioni del Galluzzo [*Corpus coelestinianum*, 1], 2015). Il regroupe les documents produits en phase curiale : d'une part, ceux qui ont été transmis par le ms. 1071 de la Bibliothèque de l' Arsenal à Paris qui comprend le *Compendium*, la bulle de canonisation fulminée par Clément V en 1313, une bulle de Célestin V à propos d'une indulgence concédée à l'église de Collemaggio (à l'Aquila) et un *instrumentum* notarial attestant un miracle de confirmation de ladite indulgence ainsi que diverses notices sur Pietro de Morrone, son culte et ses miracles ; d'autre part, le procès-verbal du dernier consistoire secret préparatoire à la canonisation et le chapitre relatif à la cérémonie orchestrée par le cardinal Jacopo Caetani Stefaneschi qui se trouve dans l'*ordo XIV* et qui décrit le rite de la canonisation. Le second volume, dont nous rendons compte ici, regroupe l'édition et la traduction en italien du manuscrit contenant l'*inquisitio in partibus* de 1306 conservé à l'*Archivio Capitolare di San Panfilo* de Sulmona (dans les Abruzzes, au sud-est de l'Aquila). Le codex, d'une dimension de 30,7 sur 21,5 cm, formé de 117 folios de 20 à 26 lignes, et rédigé sur un papier du XIV^e s., a sans doute été composé par les moines célestins pour garder une copie des actes du procès de leur fondateur. Il est en bon état de conservation mais il manque hélas de nombreux folios, surtout à la fin, si bien qu'on ne dispose que de 172 témoignages (de IX à CLXXII), alors que l'on sait par le *Compendium*, lui, non amputé, que la parole d'au moins 324 témoins a été consignée.

Alors que cet ouvrage s'ouvre par une maigre *nota all'edizione* (p. 3-14) le premier volume comporte une très longue et riche introduction rédigée par Alfonso Marini (p. 3-72) qui permet très utilement de contextualiser la vie et le très bref pontificat de Célestin V, les enjeux politiques de sa canonisation et de saisir la manière dont s'est déroulé le procès. Par conséquent, l'introduction du premier volume s'avère indispensable aussi pour lire le second. Rappelons que Pietro de Morrone est né en 1209 ou 1210 dans le Molise et mort le 19 mai 1296 à Fumone (dans le sud du Latium). Bénédictin, il décide après 1235-1240, de mener une vie d'ermite dans les Apennins, sur le mont Morrone qui domine Sulmona puis dans la Majella où il fonde un monastère en 1264. Lorsque le pape Nicolas IV meurt le 4 avril 1292, les cardinaux ne parviennent pas à s'entendre pour désigner un nouveau pape. Son nom est alors avancé et il est élu à l'unanimité. Pietro apprend son élection par une délégation venue la lui annoncer et, à l'âge de 85 ans, il l'accepte le 5 juillet 1294. Mais, très vite, invoquant son incapacité physique et intellectuelle face aux exigences de cette lourde fonction et parce qu'il souhaite se retirer à nouveau dans son ermitage, il renonce à sa charge le 13 décembre 1294. Le texte de son discours de renonciation semble avoir été rédigé par Benedetto Caetani, l'un des canonistes qu'il avait consultés. Le 24 décembre, ce même Caetani est élu pape sous le nom de Boniface VIII qui, immédiatement, fait placer l'ancien pontife sous surveillance au motif qu'il pourrait être enlevé par ceux qui contestent la licéité de la renonciation. Pietro, malgré son grand âge, s'enfuit à Sant'Onofrio (en Calabre) puis à San Giovanni in Piano (dans les Pouilles), avant de tenter de partir pour la Grèce. Mais, il est arrêté en chemin et transféré à Anagni puis au château de Fumone sur l'ordre de Boniface VIII. C'est là qu'il décède le 19 mai 1296, à l'âge de 86 ans. On a pu penser que cette mort n'avait pas été naturelle car lors du transfert de sa dépouille, on a constaté que son crâne présentait un trou dans la partie frontale gauche. Mais, une commission médicale qui a examiné le squelette de Célestin V, haut de 1,68 m., à la fin du XIX^e s. et plus récemment, des scientifiques du XX^e s. (le rapport est daté de 2013) ont conclu à une lésion *post mortem*. Ces soupçons de meurtre ont été allégués car dès la renonciation de Célestin V, des rumeurs circulent sur la licéité de cet acte et donc sur la légitimité de Boniface VIII. Elles sont essentiellement le fait de quelques spirituels, du parti des Colonna à Rome et des partisans du roi de France Philippe le Bel. Ce dernier, ennemi juré du nouveau pape, a fait courir le bruit que Pietro de Morrone avait été assassiné sur ordre de Boniface VIII et a œuvré avec obstination

pour l'ouverture du procès de canonisation, moyen pour discréditer davantage Boniface VIII. Il espère d'ailleurs que Pietro de Morrone soit reconnu comme martyr afin de sanctionner la nullité de son abdication et donc de l'élection de Boniface VIII qui a suivi. Mais Pietro sera «élevé sur les autels» comme confesseur.

L'enquête *in partibus* a finalement été ouverte en mai 1306 par le nouveau pape Clément V (1305-1314) après celle, préliminaire, qui avait été instruite par le cardinal Tommaso d'Ocre. Elle a été menée par deux inquisiteurs, Giacomo de Viterbe, augustin et archevêque de Naples, et Federico Raymundi de Lecio, évêque de Valva et Sulmona. Les interrogatoires des témoins se sont déroulés à Naples en mai 1306 puis à Capoue le 25 mai, Castel di Sangro le 27 mai, Sulmona du 29 mai au 3 juin et le 6 juin, Santo Spirito di Valva le 4 juin pour se terminer à Ferentino avant 1308 (Federico meurt avant le 4 juin 1307 et Giacomo, à la fin de la même année). Après la phase curiale, dont les pièces se trouvent dans le volume 1 du *Corpus Coelestinianum*, le «pape angélique» est finalement canonisé le 5 mai 1313. Il est l'un des premiers à ouvrir le bal de la sainteté «italienne» avant Nicolas de Tolentino, Grégoire X, Thomas d'Aquin, Claire de Montefalco, auxquels on peut ajouter Louis d'Anjou, autant napolitain que provençal.

Les procès de canonisation, surtout à cause de la richesse de leurs témoignages, offrent un poste d'observation exceptionnel pour saisir la fabrique d'un saint. L'essor de la rationalisation de la procédure que connaît le début du XIV^e s. explique l'une des originalités du manuscrit de Salmona qui présente dans les marges de fréquentes annotations et mentions se terminant par la formule *secundum auditores*. Ces derniers sont des officiers apostoliques sans doute intervenus après que le pape eut pris connaissance des résultats du procès, au moins par la lecture du *Compendium* (sans doute entre 1310 et 1313). Ces *auditores* peuvent ne pas être d'accord avec tel ou tel miracle et ils le font savoir dans la marge : *quia auditores non fuerunt concordés*. L'époque est en effet à l'essor des *dubia* : officiers de la curie et cardinaux n'hésitent pas à signaler dans les marges du manuscrit des objections ou des doutes, comme on peut également l'observer dans les procédures concernant Louis IX ou Thomas de Cantiloupe.

Pour fabriquer un saint, les *articuli interrogatorii*, schéma qui permet d'orienter les questions posées sur la vie et les qualités de l'impétrant, jouent un rôle central car ils métamorphosent un homme ou une femme parlant en un chrétien répondant à un questionnaire savamment préparé, formatant leur

parole et standardisant leur témoignage. Dans le procès de Pietro de Morrone, ces *capitula* sont au nombre de quatre. Nous ne savons pas comment ils ont été exactement formulés mais on peut, par la forme *in primis*, *in secundo*, etc., repérée au sein de chaque témoignage, les reconstituer : les questions ont porté sur la vie ascétique de Pietro avant qu'il ne soit pape avec ses disciples dans des lieux isolés des Abruzzes, ses fondations monastiques, sa *fama sanctitatis* et ses miracles (*ante papatum*, *in papatu*, *post renunciationem papatui*, *post mortem*). Pietro de Morrone, selon les témoins, présente la spécificité d'avoir réalisé bien plus de miracles *in vita* que de miracles *post mortem* (65 %-35 %). Nicolas de Tolentino, pauvre petit augustin des Marches, dont le procès est de peu postérieur à celui de Célestin V (1325), fait pâle figure devant le «pape angélique» avec ses 26 miracles *in vita* pour 280 *post mortem* (à peine 10 %). Pietro de Moronne, comme tous les saints, est un saint contingent qui possède les qualités qu'il faut pour espérer être canonisé. Son procès s'inscrit dans une période au cours de laquelle, pour construire un saint, les vertus et la vie valent davantage que les miracles. L'image qui apparaît à travers ces témoignages est celle d'un saint ermite thaumaturge. Les témoins insistent sur son ascèse alimentaire et vestimentaire : il ne porte que des habits vils et rugueux, des cilices de crins de cheval, se déplace toujours pieds nus, ne mange jamais ni viande, ni œufs, ni laitage, ni huile, même malade, mais ne se nourrit que de feuilles de chou, de raves, de châtaignes et de fèves. Dans la plupart des bulles de canonisation de la seconde moitié du XIII^e s. et même encore du tout début du XIV^e s., aux côtés de la chasteté, de la tempérance et de la piété, la pauvreté est devenue l'un des principaux fondements de la sainteté, comme l'attestent aussi les cas de Claire d'Assise, d'Élisabeth de Thuringe et de Louis IX. En revanche, après la bulle *Cum inter nonnullos* de 1323 qui condamne comme fautive et dangereuse l'idée que «ni le Christ ni les Apôtres n'avaient rien possédé en commun», cette pauvreté immodérée devient suspecte et les saints des années 1320 auront un peu plus de «retenue» dans leur dépouillement.

Dans leurs introductions respectives, Alessandra Bartolomei Romagnoli et Alfonso Marini se limitent, comme souvent, à souligner ce qu'un procès de canonisation apporte sur le culte, la dévotion populaire, les croyances et les qualités d'un saint. Or, ce type de documentation, autant administrative qu'hagiographique, permet également d'observer la fabrique d'une société. Il est donc fondamental

aussi, d'attirer au préalable l'attention du lecteur ou de la lectrice potentiel(le) sur la sociologie des témoins qui sont tous différents et non réductibles à un membre du «peuple chrétien», concept de base des représentations sociales du catholicisme. Il y a certes, dans le volume 1, un tableau très utile des témoins (p. 61-71) mais qui ne donne pas d'indication sur leur statut social, leur âge et leur sexe. Un comptage rapide, réalisé à partir de cette liste, fait apparaître une répartition sexuée relativement conforme à ce que l'on observe dans d'autres procès de canonisation contemporains : à peine un tiers de femmes (100 femmes sur 324). Encore davantage que pour le procès de canonisation de Célestin V donne la parole à des personnages de très haut rang. Il est donc toujours dangereux en ce cas de parler de «dévotion populaire». Une entreprise d'édition aussi brillante que celle menée par la Sismel devrait pouvoir aussi «soumettre le catholicisme au droit commun de la recherche historique» (Jean-Michel SALLMANN, «Sainteté et société», dans *Santità, culti, agiografia. Temi e prospettive*, Sofia BOESCH GAJANO [dir.], Rome, Viella, 1997, p. 327-340, ici p. 339) et s'affranchir, également pour ce type de documentation, des catégories de pensée héritées de la culture chrétienne. Car, le point de vue qui consiste à réifier la sainteté crée un écran à notre connaissance et brouille notre appréhension des phénomènes, en proposant de fausses causalités : le procès n'est pas ouvert parce que Pietro a fait des miracles ou possède des vertus exceptionnelles ; les témoins n'ont pas été choisis parce qu'ils ont été miraculés ou ont assisté à des miracles. Tous les intérêts des acteurs ne sont pas communs. Il convient donc d'avertir le lecteur que dans cette «source», chaque témoin n'est pas seulement un «fidèle» mais doit être socialement identifié.

Il existait déjà une édition très ancienne de l'enquête, réalisée aussi à partir du manuscrit de Sulmona (celle de Franz Xaver SEPPELT, *Monumenta Coelestiniana. Quellen zur Geschichte des Papstes Coelestin V*, Paderborn, F. Schöningh, 1921). Mais, près d'un siècle après, cette nouvelle édition qui s'accompagne d'un appareil critique, d'un index des noms de personnes et de lieux (valable aussi pour le volume 1) réalisé par Antonella Mazzon et d'une excellente traduction italienne va s'imposer comme indispensable à celles et ceux qui travaillent sur Célestin V, sur les procès de canonisation et sur les sociétés médiévales.

Didier LETT.